



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 7 juillet 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia : Appel à projets 2025 - 2ème programmation

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Gérard ROMITI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 7 juillet 2025

OBJET : Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia : Appel à projets 2025 - 2ème programmation

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de la Ville ;

Vu la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia ;

Considérant la loi de finances n°2021-1900 du 30 décembre 2021 pour 2022 qui prévoyait dans son article 68 – III que les contrats de Ville initialement conclus sur la période 2015-2020 et prolongés jusqu'au 31 décembre 2022 par avenant, soient à nouveau prolongés jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu la circulaire du 31 aout 2023 de la secrétaire d'État chargée de la politique de la Ville, qui précise les principes et le calendrier des contrats de ville 2024-2030 ;

Vu le décret n°2023.1312 du 28 décembre 2023 qui arrêtent les quartiers prioritaires de l'agglomération de Bastia, et une instruction en date du 4 janvier 2024 qui fixe les modalités de gouvernance ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 mars 2024 approuvant le nouveau Contrat de Ville 2024-2030 de l'agglomération de Bastia signé par l'ensemble des partenaires le 09 septembre 2024 ;

Considérant l'appel à projet 2025 validé par l'ensemble des partenaires et lancé le 21 octobre 2024 ;

Considérant les trois orientations stratégiques et les axes transversaux du Contrat de Ville ;

Considérant les avis du Comité technique du Contrat de Ville ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé de la vice-Présidente déléguée et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

-La 2ème programmation de l'Appel à Projet 2025 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia, ci-annexée ;

-La participation financière de la CAB à ce programme d'actions pour un montant de 32 120 € ;

Bureau du 7 juillet 2025

OBJET : Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia : Appel à projets 2025 - 2ème programmation

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2025 de la Communauté d'Agglomération de Bastia-Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO